

# L'ACCREDITATION DES ÉQUIPES DE RADIOLOGIE EST FAITE POUR VOUS

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT POUR EMBARQUER DANS L'AVENTURE DE L'ACCREDITATION!



## Fiche tuto à destination des Directions médicales

### Qu'est-ce qui différencie l'accréditation des équipes radio des autres dispositifs qualité ?

1

L'accréditation participe à la certification des établissements de santé : la HAS, lorsqu'elle vient certifier votre établissement de santé, fait de plus en plus le lien avec le dispositif d'accréditation des équipes radiologiques (l'accréditation apparaît sur la grille de certification et vous donne des « points bonus »)



## COMMENT DOIS-JE FAIRE POUR M'INSCRIRE ?



- 2 **Il permet une meilleure gestion des risques** (statistiques HAS qui montrent une nette diminution du nombre et de la gravité des évènements indésirables)
- 3 **C'est un dispositif qualité proposé par l'ODPC-RIM et par la Haute Autorité de Santé (HAS)**
- 4 **Un certificat d'équipe/label pourra être affiché dans vos services d'imagerie médicale**
- 5 Le **financement** peut passer sur le budget formation de votre établissement (budget propre ou **OPCO**)
- 6 **C'est le meilleur moyen pour les médecins de valider leur certification périodique (CPPS), obligatoire depuis janvier 2023**
- 7 **C'est un label Qualité remis « à des hommes »** (radiologues), et donc un vecteur qualité pour le patient (si le médecin quittait demain son établissement, il conservera ce label à titre individuel (ou pourra intégrer l'équipe accréditation du nouvel établissement de santé)
- 8 **C'est un dispositif en équipes ( $\geq 2$  radiologues)**  
Cela concerne tous les radiologues (diagnostiques et interventionnels) et engage pour une durée de 4 ans. Le programme d'accréditation doit être réalisé chaque année pendant ces 4 ans.

